

République de Côte d'Ivoire

Union - Discipline - Travail



MINISTERE DE L'AGRICULTURE

OFFICE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DE LA
RIZICULTURE (ONDR)

STRATÉGIE NATIONALE REVISEE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIERE RIZ EN CÔTE D'IVOIRE (SNDR) 2012 - 2020

Janvier 2012

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| SOMMAIRE | 2 |
| RÉSUMÉ | 4 |
| INTRODUCTION | 7 |
| CHAPITRE I. LA SITUATION DE LA FILIERE RIZ EN COTE D'IVOIRE | 9 |
| 1.1- Fondements et Référence du Développement de la Filière Riz dans les Politiques Nationales | 9 |
| 1.2- Les politiques rizicoles antérieures et les leçons à tirer | 10 |
| 1.3- Les systèmes de production | 11 |
| 1.4- La recherche et le conseil agricole | 11 |
| 1.5- Système de collecte, de commercialisation et de transformation du paddy | 12 |
| 1.6- Système de commercialisation du riz blanchi | 12 |
| 1.7- Consommation du riz et les projections de la demande et de l'offre | 13 |
| 1.8- Acteurs de la Filière riz | 14 |
| 1.9 - Système d'information | 15 |
| 1.10- Dimension genre dans la filière riz | 15 |
| 1.11- Synthèse des problèmes | 16 |
| CHAPITRE 2 : LES OPPORTUNITES DU SECTEUR RIZICOLE EN COTE D'IVOIRE | 17 |
| 2.1. – La Production Locale de riz facteur de croissance et de réduction de la pauvreté | 17 |
| 2.2- La filière riz, source de stabilité Sociale | 17 |
| 2.3- Les Transactions Frontalières du Riz | 17 |
| 2.4 - Le Régime Foncier | 18 |
| 2.5 - Les Capacités Humaines et Institutionnelles | 18 |
| 2.6 Les opportunités du secteur rizicole | 19 |
| CHAPITRE 3 : LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE RIZ (SNDR) | 20 |
| 3.1- Revue de la Stratégie de 2008 | 20 |
| 3.2 - Priorités et Approches | 21 |
| 3.3- Vision et impact | 22 |
| 3.4- Axes stratégiques d'intervention et résultats | 24 |
| 3.5 - Modalités de mise en œuvre | 30 |
| 3.6 - Conditions de succès et cadre institutionnel | 32 |
| 3.7- Coût et financement | 35 |
| CONCLUSION | 37 |
| BILAN DES PRODUCTIONS - IMPORTATIONS – CONSOMMATIONS | 39 |
| PREVISIONS DE PRODUCTION DANS LES CONDITIONS DE REALISATION DE LA STRATEGIE REVISEE | 40 |

APPROCHE METHODOLOGIQUE

La Côte d'Ivoire, malgré ses atouts en matière de production de riz, se trouve dans une situation d'importation massive pour répondre aux besoins de plus en plus croissant de la consommation intérieure de riz.

La production nationale de riz est inférieure à la moitié de la demande depuis plus de trois décennies malgré les différentes politiques de développement de la filière riz.

La crise alimentaire de 2008, a été à la base de la mise en place d'une Stratégie Nationale de Développement du Riz qui a fait l'objet d'adoption par le Gouvernement en Juin 2008.

La présente Stratégie Nationale de Développement du Riz (SNDR) est une révision de celle de 2008 pour en corriger les insuffisances afin de répondre effectivement aux objectifs de satisfaction de la totalité de la demande locale de riz par la production nationale, de constitution d'un stock de sécurité et d'exportation du surplus de production.

La SNDR révisée s'inscrit bien dans les Plans et Programmes du Gouvernement à savoir le Plan Directeur de Développement Agricole (PDDA), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Programme Nationale d'Investissement Agricole (PNIA).

La SNDR révisée est élaborée sur la base du modèle de la Coalition Africaine de Développement du Riz (CARD) qui comprend l'ensemble des Pays Africains producteurs de riz et l'ensemble des Partenaires au développement.

L'approche méthodologique a consisté, à l'instar des autres Pays membres du CARD, à la rédaction par l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) d'un document de Stratégie Nationale Révisée de Développement de la filière Riz (SNDR) dès le mois de juin 2010. Un projet de cette stratégie a fait l'objet de deux présentations en réunion de cabinet.

A la suite de ces présentations, un document finalisé de la Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière Riz a fait l'objet d'un atelier de validation qui a été organisé à Grand-Bassam les 29 et 30 juillet 2011. Cet atelier présidé par la Primature a regroupé l'ensemble des opérateurs de la filière riz, les Ministères concernés par les questions sur le riz, les partenaires au développement et les structures d'appui au monde rural.

Enfin, le document de la SNDR a été soumis à notre Bureau d'étude (BNETD), assurant le conseil technique en la matière auprès de la Présidence de la République. Le document a aussi fait l'objet d'échanges avec certains de nos partenaires au développement notamment la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement et certains partenaires privés ayant une notoriété mondiale dans le domaine de la filière riz.

RÉSUMÉ

La situation mondiale du riz est caractérisée par une production de 650 millions de tonnes dont seulement 31 millions de tonnes (soit 5%) font l'objet d'échanges traduisant une attitude protectionniste des Pays exportateurs. Par ailleurs, le taux de progression de la demande mondiale (2%) est 10 fois supérieur au taux de progression des volumes échangés (0,2%).

Avec environ 21,9 millions d'habitants (INS) pour une superficie de 322.462 Km², la Côte d'Ivoire connaît une urbanisation rapide (1,5 rural pour 1 urbain en 1995 et une prévision de plus d'urbains que de ruraux en 2015) avec un taux de pauvreté de 48,9 %. Le riz avec ses atouts culinaires est devenu dans ces conditions, l'aliment principal des populations vivant en Côte d'Ivoire.

La production nationale, estimée à 600 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an depuis 2008, couvre à peine 50% des besoins de consommation nationale estimée à 1 500 000 tonnes de riz blanchi en moyenne par an.

Pour combler ce déficit, la Côte d'Ivoire a recours à des importations massives qui se chiffraient en 2009 à 919 000 t de riz blanchi pour un coût de plus de 235 **milliards de F CFA**, et qui proviennent des pays asiatiques.

Pourtant, la Côte d'Ivoire dispose de plusieurs atouts en matière de riziculture pour lui permettre de produire suffisamment de riz en vue de couvrir sa consommation nationale et exporter le surplus éventuel. Parmi ces atouts on peut relever le potentiel important en terres rizicultivables, un climat très favorable avec une pluviométrie abondante, des producteurs au savoir faire non négligeable, l'existence de variétés à haut rendement ayant de bonne qualité organoleptiques, l'existence d'un marché potentiel et un environnement économique et institutionnel devenu satisfaisant.

Afin de mieux gérer la situation du riz en Côte d'Ivoire, l'Etat a opté dans un premier temps pour une politique interventionniste et volontariste sur l'ensemble de la chaîne (SATMACI de 1960-1970 et SODERIZ de 1970 – 1977). Cette politique a permis d'atteindre une autosuffisance en riz en 1976 (soit 350.000 t). Dans une seconde période, la Côte d'Ivoire est passée à la situation de désengagement progressif de l'Etat du secteur du riz à travers plusieurs structures. Il s'agit des EPN dont la SATMACI, la SODEPALM, la SODEFEL, la CIDT, la CIDV et l'ANADER de 1978 – 1995). Le riz n'étant pas l'objet principal des missions de ces structures, il n'a donc pas bénéficié de l'attention nécessaire pour son véritable développement. La production a évolué en dent de scie en créant un déficit entre l'offre et la demande.

Cette situation a amené le Gouvernement à mettre en place le Projet National Riz (P.N.R.) en 1996, devenu Programme National Riz depuis 2003 pour coordonner et suivre la mise en œuvre des projets rizicoles.

La stratégie de Relance de la Riziculture, cohérente avec le Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 (1993), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (2009) et le Programme National d'Investissement Agricole (26 Juillet 2010), a été adoptée par le Gouvernement en juin 2008 suite à la crise occasionnée par la forte hausse des prix des denrées de grande consommation dont le riz.

Cette stratégie qui couvre la période de 2008 à 2018, d'un coût global de 2.257,9 milliards de francs CFA, comprend trois étapes dont la première phase est le Programme d'Urgence Riz (PUR) 2008-2009 d'un coût prévisionnel de 17,9 milliards.

Sur un objectif de 200.000 tonnes de riz blanchi supplémentaire sur un an sur 31 000 ha, le PUR a permis de réaliser en 2009, 76.000 tonnes de riz blanchi soit 38% des objectifs de production, avec seulement 7.256.900.000 FCFA mobilisés sur 17.927.600.000 FCFA.

Cette stratégie de relance de la riziculture adoptée en 2008 était caractérisée par :

1. Une insuffisance dans la prise en compte des différents type de riziculture notamment le riz pluvial qui représente 95% des superficies emblavées ;
2. Un coût relativement élevé puisqu'elle accordait une priorité aux investissements en gros ouvrages (barrages) pour la maîtrise de l'eau ;
3. Une insuffisance dans le mode opératoire de la production et de la mise à disposition des semences sélectionnées auprès des producteurs ;
4. L'insuffisance dans la prise en compte de l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz notamment la transformation et la mise à marché
5. Une faible prise en compte des conditions d'une participation effective du secteur privé.

Cependant, il est important de constater que les enjeux au niveau du riz sont restés les mêmes à savoir :

- La satisfaction des besoins à 100% de la consommation nationale en riz ;
- La garantie d'un revenu stable et profitable pour le riziculteur ;
- La réduction des importations de riz et les sorties importantes de devises ;
- La valorisation du riz produit en Côte d'Ivoire auprès des consommateurs ;
- L'approvisionnement des Pays de la sous-région de par les atouts dont notre Pays dispose et jouer son rôle de leader

Au regard des enjeux et des difficultés de mise en œuvre de la stratégie de 2008, et afin d'être en adéquation avec les orientations du Programme actuel du Gouvernement pour la filière riz, il est apparu important de procéder à une révision de cette stratégie en prenant en compte l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz pour s'adapter aux exigences de durabilité des actions à mener et des financements à mobiliser.

La Stratégie Révisée de Développement de la filière Riz 2012 – 2020, a pour objectif d'une part de couvrir les besoins nationaux de consommation à partir de 2016 avec une production locale de 1.900.000 tonnes de riz blanchi et d'autre part de porter cette production à l'horizon 2018 à environ 2,1 millions de tonnes de riz blanchi. Elle sera conduite en deux phases :

- i) Une première phase de 2012 à 2016 qui permettra de couvrir la totalité des besoins de consommation par la production locale pour un coût de 477 milliards FCFA.
- ii) Une deuxième phase de 2017 à 2020 qui est une phase de croisière devant permettre de constituer un stock de sécurité voire de régulation pour un coût de 195 milliards FCFA.

La Vision de la Stratégie Nationale révisée de Développement de la filière Riz (SNDR) en Côte d'Ivoire est de satisfaire l'ensemble des besoins de consommation nationale en riz de bonne qualité et concurrentiel par rapport au riz importé, avec l'opportunité de constituer un stock de sécurité et d'exporter le surplus de production.

Les priorités de la stratégie sont :

- (i) le développement d'un secteur semencier avec la création de six (6) autres centres de production de semences sélectionnées pour compléter le seul centre existant actuellement ;
- (ii) la réhabilitation de tous les sites aménagés pour la riziculture irriguée et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées ;
- (iii) le conseil agricole, la mécanisation de la production et le transfert de technologies ;
- (iv) l'appui à la transformation et à la mise à marché du riz local ;
- (v) et l'appui à l'amélioration du cadre institutionnel et à la redynamisation des organisations de la filière pour qu'elles soient capables d'accompagner le processus de développement en cours ;
- (vi) la mise en place d'un système d'information capable de mettre à la disposition des opérateurs les données fiables et pertinente sur l'ensemble des opérations de la chaîne des valeurs de la filière.

L'Approche est axée sur la prise en compte de l'ensemble de la chaîne des valeurs (semences, production, transformation, mise à marché) de la filière riz dans un cadre logique défini en deux phases notamment :

- i. *Une première phase qui comporte des actions s'inscrivant dans une approche pragmatique et qui tire le maximum de notre modèle actuel de production,*
 - a. *Il s'agira pour le riz pluvial qui constitue 95% de notre production de rendre accessible les semences améliorées à tous les riziculteurs afin d'améliorer les rendements d'au moins 30% ;*
 - b. *En ce qui concerne le riz irrigué, les actions consisteront à la réhabilitation de tous les bas-fonds aménagés et l'aménagement des bas-fonds cultivés en riz inondé ;*
 - c. *Le riz inondé fera l'objet de début de mise en valeur dans la région du Denguélé et du Moyen Cavally ;*
- ii. *Une deuxième phase qui sera axée sur des investissements progressifs dans la maîtrise de l'eau afin d'arriver à une production dans un système de maîtrise de l'eau dans lequel on aura un renversement des tendances avec le riz irrigué et en riz inondé qui représenteraient au moins au 70% de la production à partir de 2018.*

L'impact attendu de la mise en œuvre de la stratégie nationale révisée de développement de la filière riz est de permettre à la Côte d'Ivoire de couvrir ses besoins de consommation par sa production nationale, et de contribuer au développement de l'économie, au maintien de la paix sociale à travers l'amélioration des revenus et du niveau de vie des populations rurales et la création de plusieurs nouveaux emplois. Ce qui permettra de lutter contre la pauvreté dans le pays.

La Stratégie sera mise en œuvre à travers un contrat plan quinquennal concédé à l'ONDR avec des objectifs précis, des indicateurs de performance et une évaluation périodique dont le but sera de mieux préparer les étapes successives.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a une population d'environ 21,9 millions d'habitants pour une superficie de 322.462 Km². Le taux de croissance annuel de la population est de 3,3%.

Le taux de pauvreté en 2008 atteint 48,9% au niveau national, 62,5% en milieu rural et 29,4% en milieu urbain. En 1993, ces taux étaient respectivement de 32,3%, 42% et 19,3%. A l'analyse de ces données, le milieu rural détient le taux de pauvreté le plus élevé. Cependant, le secteur agricole en Côte d'Ivoire en général et le secteur rizicole en particulier regorge d'énormes potentialités qui restent inexploitées.

Il s'agit notamment :

- D'un potentiel important en terres rizicultivables ;
- Des producteurs disposant d'un savoir faire non négligeable ;
- D'une pluviométrie abondante, avec un climat tropical humide au Sud (1.600 à 2.200 mm de pluie, 2 saisons humides entrecoupées de 2 saisons sèches) et au Nord, un climat tropical sec (1000 à 1.200 mm de pluie, une saison sèche et une saison pluvieuse) ;
- De l'existence de variétés à haut rendement et de bonne qualité organoleptiques grâce à une recherche performante ;
- D'un environnement économique et institutionnel satisfaisant malgré quelques insuffisances.

Ces atouts devraient permettre à la Côte d'Ivoire de produire suffisamment de riz pour couvrir sa consommation intérieure, la sécuriser et exporter le surplus qui en résulterait.

Cependant, malgré ces atouts, la Côte d'Ivoire est exposée à un risque d'insécurité alimentaire sur le riz à cause de sa trop forte dépendance à l'importation avec une production moyenne annuelle de riz blanchi d'environ 600 à 700.000 tonnes pour une consommation estimée à 1 317 704 tonnes en 2008.

En ce qui concerne le marché mondial du riz, la production est de 650 millions t/an et seulement 31 millions t/an soit 5% font l'objet d'échanges. La demande mondiale quant à elle augmente de 2% par an tandis que les volumes échangés n'augmentent que de 0,2% par an. Il ressort alors que l'augmentation de la demande mondiale de riz est 10 fois supérieure à celle des volumes échangés.

Les indicateurs sur le riz en Côte d'Ivoire et ceux du marché mondial du riz nous font craindre que le risque d'un retour à la situation de troubles sociaux de 2008 ne soit pas totalement écarté.

La stratégie de relance de la riziculture adoptée en 2008, relativement couteuse n'a pas suffisamment pris en compte la chaîne des valeurs de la filière riz, les réalités nationales de production notamment la riziculture pluviale et le mode opératoire pour le secteur semencier.

Il est apparu important de revenir à une attitude réaliste tant pour les financements à mobiliser que pour la durabilité des actions à mener et procéder à une révision de cette stratégie en prenant en compte l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz. Il s'agira aussi de proposer des actions pour chaque système de culture

en cours dans le Pays à savoir le riz pluvial, le riz de bas-fond, le riz irrigué et le riz inondé.

Cette Stratégie Révisée de Développement de la filière Riz couvrira la période 2012 – 2020 avec pour objectif d'une part la satisfaction des besoins nationaux de consommation à partir de 2016 avec une production locale de 1.900.000 tonnes de riz blanchi et d'autre part de porter cette production à l'horizon 2018 à environ 2,1 millions de tonnes de riz blanchi. Elle sera conduite en deux phases :

- i) Une première phase de 2012 à 2016 qui permettra de couvrir la totalité des besoins de consommation par la production locale pour un coût de 477 milliards FCFA.
- ii) Une deuxième phase de 2017 à 2020 qui est une phase de croisière devant permettre de constituer un stock de sécurité voire de régulation pour un coût de 195 milliards FCFA.

CHAPITRE I. LA SITUATION DE LA FILIERE RIZ EN COTE D'IVOIRE

L'analyse de la situation de la filière riz en Côte d'Ivoire permet de faire ressortir les problèmes clés.

1.1- Fondements et Référence du Développement de la Filière Riz dans les Politiques Nationales

Le riz est le premier aliment consommé en Côte d'Ivoire et la nécessité de parvenir à la sécurité et l'autosuffisance alimentaire par la couverture des besoins en riz constitue un axe majeur de toutes les politiques de développement agricole du Pays.

La stratégie élaborée prend sa source dans les différents Plans et Programmes élaborés dans le cadre des politiques de développement agricole. Ainsi, les fondements et cohérences de la stratégie nationale de Développement de la filière riz s'inscrivent bien dans les grandes décisions de développement agricole à travers les éléments suivants :

1.1.1. Le Plan Directeur de Développement Agricole 1992-2015 (PDDA)

Adopté en 1993, il préconise en ce qui concerne le riz, la recherche de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaires par la couverture nationale des besoins en riz et, l'optique de compétitivité des filières nationales en lieu et place d'une optique d'import-substitution.

1.1.2. Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP)

Adopté en janvier 2009, il indique le riz comme pilier de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaire et opte pour la promotion de la production agricole vivrière en garantissant les conditions de financement et en améliorant les circuits de commercialisation.

1.1.3. Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

Adopté le 26 Juillet 2010, il s'inscrit dans le cadre régional ECOWAP/PDDAA pour les processus impulsés au niveau des Pays. La Stratégie Nationale révisée de Développement de la Filière Riz s'inscrit dans les composantes suivantes du PNIA :

Au niveau du Programme d'Amélioration de la productivité et de la compétitivité des productions agricoles

- Améliorer l'utilisation des intrants agricoles et vétérinaires ;
- Promouvoir la mécanisation des exploitations agricoles et des petites unités de transformation des productions agricoles ;
- Renforcer les services de conseil agricole, de recherche – développement et de formation ;
- Améliorer la maîtrise de l'eau ;
- Gérer durablement les terres

Au niveau du Programme de Développement des filières

- Relancer la production rizicole ;
- Développer la transformation et la conservation des productions agricoles

- Vaincre la faim et assurer de façon durable la sécurité alimentaire et nutritionnelle de toutes les couches de la population à l'horizon 2015.

1.2- Les politiques rizicoles antérieures et les leçons à tirer

La gestion de la filière riz de 1960 à ce jour a été marquée en Côte d'Ivoire par six (6) périodes distinctes selon le cadre institutionnel conformément à la politique de développement adoptées. Il s'agit de :

- **La période de 1960 à 1970**, marquée par une politique interventionniste et volontariste de l'Etat sur l'ensemble de la chaîne des valeurs. Cette période a connu un accroissement significatif de la production nationale sans freiner les importations ;
- **La période de 1970 à 1977**, marquée toujours par la politique interventionniste et volontariste de l'Etat sur l'ensemble de la chaîne des valeurs à travers la Société de Développement de la Riziculture (SODERIZ) créée spécialement pour la promotion du riz. Cette politique a permis une augmentation de la production du riz local et l'autosuffisance en 1976 ;
- **La période de 1978 à 1988** a vu le développement de la riziculture à travers plusieurs Sociétés à la suite de la dissolution de la SODERIZ. Le riz n'étant pas la mission première de ces structures, on a assisté à une production en dents de scie avec un déficit entre l'offre et la demande ;
- **La période de 1988 à 1995** a été caractérisée par une approche globale de la production vivrière avec les Sociétés Compagnie Ivoirienne de Développement des Vivriers (CIDV) et l'Agence Nationale de Développement Rural (ANADER). Les résultats ont été identiques à la période précédente ;
- **La période de 1996 à juillet 2010** marquée par la mise en place du Projet National Riz en 1996, devenu Programme National Riz depuis 2003 pour coordonner et suivre la mise en œuvre des projets rizicoles ;
- **La période de juillet 2010 à ce jour** a connu la dissolution du Programme National Riz et la création de l'Office National de Développement de la Riziculture qui reprend les activités du PNR.

A l'analyse de ce qui précède, il ressort que la forte implication administrative de l'Etat n'a pas permis de mettre en place après la libéralisation de la filière riz, un système de développement durable de la production de riz en Côte d'Ivoire pour couvrir la consommation nationale.

Deux causes intermédiaires ont été identifiées : (i) Il n'y a pas de cohérence dans les actions des éléments de la chaîne des valeurs de la filière et (ii) les éléments de la chaîne des valeurs ne sont pas tous suffisamment pris en compte notamment la transformation et la commercialisation du riz produit localement.

Les enseignements à tirer des expériences de développement du riz en Côte d'Ivoire sont de deux ordres, à savoir que le développement véritable et durable de la riziculture ne peut se réaliser qu'à travers :

- La prise en compte, avec les appuis nécessaires, des opérations en aval (transformation et mise à marché) dont la SODERIZ avait une bonne maîtrise ;
- La mise en place d'une structure autonome de coordination à qui est confiée, la responsabilité du développement de la filière.

1.3- Les systèmes de production

Il y a trois (3) systèmes de production du riz en Côte d'Ivoire avec leurs caractéristiques. Il s'agit : (i) du riz pluvial cultivé sur l'ensemble du Pays avec une dominance à l'Ouest, au Nord et au Centre-Ouest, (ii) du riz inondé qui est cultivé principalement dans les grandes plaines du Nord-Ouest et du Nord et (iii) du riz irrigué qui est cultivé dans les bas-fonds aménagés ou les barrages au Centre, à l'Ouest, au Centre-Ouest et au Nord.

Tableau des caractéristiques des trois (3) Systèmes de Culture

| Indicateur | Riz Pluvial | Riz Inondé | Riz Irrigué |
|---|---|---|-----------------------------------|
| Superficies | Environ 600.000 ha soit 95% des superficies | Environ 15.000 ha | 35.000 ha soit 5% des superficies |
| Rendement Moyen | 0,8 t/ha | 2,5 t/ha | 3,5 t/ha |
| Nombre de Cycle/an | 1 | 1 | 2 |
| Production | Environ 480.000 t de paddy | Environ 37.000 t de paddy | Environ 140.000 tonnes de paddy |
| Organisation des Producteurs | 44 Coopératives, 2 Unions de Coopératives, 1 Association Nationale (ANARIZCI), 1 Conseil de Gestion des Aménagements (CGA) par périmètre aménagé, | | |
| Encadrement | ANADER, Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), ONG | | |
| Utilisation de Semences Sélectionnées | 7% des superficies | 20% des superficies | 60% des superficies |
| Utilisation de Fertilisant et Herbicide | Faible utilisation d'herbicides et d'engrais | | 60% des superficies |
| Mécanisation | Rarement des tracteurs | Utilisation de tracteurs, motoculteurs et batteuses | |

1.4- La recherche et le conseil agricole

• La recherche

Au niveau de la recherche, le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA) est la structure qui a la responsabilité de la recherche développement et de la production des semences de base de riz.

La crise politico militaire survenue en 2002 n'a pas permis d'une part de mettre en œuvre de plusieurs projets de recherches sur le riz et d'autre part d'étendre sur l'ensemble du territoire ceux initiés. Il s'agit notamment des recherches sur les pathologies, pyriculariose (seulement la région du Fromager) et la panachure jaune.

En outre, les recherches pour la détermination des quantités de fertilisants minéraux (NPK, UREE) dans les différentes zones agro pédologiques du pays n'ont pu être effectuées que dans les départements de Gagnoa et de Saioua.

La cause de la limitation des thèmes et zones de recherches du CNRA est liée essentiellement au problème de financement.

- **Le conseil agricole**

Le conseil agricole de la filière riz est réalisé par l'Agence Nationale d'Appui pour le Développement Rural (ANADER). La mise en œuvre des programmes de conseil agricole est assurée par l'ANADER dans le cadre de contrat-objectifs définis entre l'ONDR et l'ANADER.

Les agents de l'ANADER en charge du riz s'occupent de toutes les autres cultures annuelles, pourtant le riz qui est une spéculation complexe et stratégique pour la sécurité alimentaire a besoin d'un encadrement spécialisé pour la vulgarisation des techniques culturales, une meilleure connaissance de la phytotechnie et l'amélioration des rendements.

En outre, les difficultés structurelles de l'ANADER (organisation et moyens) constituent des freins à un conseil agricole efficient.

1.5- Système de collecte, de commercialisation et de transformation du paddy

Les acteurs qui interviennent au niveau de la collecte et de la commercialisation du paddy sont les producteurs et leurs coopératives d'une part, et d'autre part les commerçants collecteurs de paddy et les structures de transformation.

De façon générale, le producteur de riz envoie sa production à la petite unité de décorticage mixte ou réservé au paddy, installée dans le village, où il peut vendre directement sa récolte ou faire un dépôt vente. Aussi, un autre type d'acteurs, constitué de femmes intervenant dans la commercialisation des produits vivriers établies pour la majorité à Abidjan, intervient dans la collecte et la transformation du paddy.

Par ailleurs, Le recensement de 2002 a permis d'identifier 6600 unités artisanales et semi – industrielles de décorticage de riz.

Le problème clé à ce niveau est lié à **l'inefficience de la collecte, de la commercialisation et de la transformation du paddy**. Comme cause profonde, il ressort que la commercialisation et la transformation du paddy ne sont pas bien organisées. Ce problème se manifeste à travers (i) l'absence d'acheteurs sûrs et réguliers, (ii) les coûts élevés de la collecte et du transport créant de la surenchère sur le prix du riz, (iii) des prix non rémunérateurs aux producteurs ou l'absence d'un mécanisme garantissant des prix incitateurs et le non respect des termes de contrats par les acheteurs, et (iv) le secteur de la transformation du paddy qui n'est pas performant.

1.6- Système de commercialisation du riz blanchi

L'analyse des perspectives de récoltes et de la situation alimentaire réalisée par la FAO, en ce qui concerne le riz, fait apparaître que les cours internationaux restent élevés et continuent de grimper du fait du volume limité des stocks mondiaux.

Sur le marché de riz en Côte d'Ivoire, Il y existe plusieurs circuits de commercialisation en fonction de la distance entre les lieux de production et les centres de consommation.

Le système commercial a montré, au fil des ans, sa capacité à s'adapter aux sollicitations du marché par un approvisionnement régulier des centres urbains. Les contraintes sur les marchés sont principalement liées à la disponibilité du riz local (blanchi) en qualité et en quantité en toute saison.

1.7- Consommation du riz et les projections de la demande et de l'offre

La production du riz est estimée à 628 184 tonnes en 2009. La consommation de riz a été de 1.547.265 tonnes en 2009 et elle connaît une croissance importante d'année en année.

La consommation moyenne nationale de riz est estimée à 63 Kg par habitant et par an alors que les autres produits alimentaires de grande consommation sont à 17 Kg/hbt/an pour le blé et 40 Kg/hbt/an pour le maïs. Il y a un important de taux de progression des importations de riz blanchi (9%) pour répondre à la demande du fait d'un déséquilibre entre le taux de croissance de la production nationale de 4% et le taux de croissance de la consommation de 6%.

S'agissant des préférences des consommateurs, elles sont liées au niveau de vie en ce sens que la qualité de grande consommation se situe au niveau du riz qui a 16 à 25% de brisures

Prix et Pourcentage de chaque qualité du riz dans la consommation

| Qualité | | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 |
|-----------|----------------------|---------|---------|---------|---------|
| Qualité 1 | 0 à 15% brisures | 32 347 | 34 537 | 19 752 | 32 518 |
| | % | 4% | 4% | 3% | 4% |
| | Prix (CFA/T) | 381 000 | 375 000 | 401 000 | 439 000 |
| Qualité 2 | 16 à 25% brisures | 579 031 | 680 381 | 522 625 | 656 927 |
| | % | 72% | 75% | 69% | 71% |
| | Prix (CFA/T) | 184 000 | 242 000 | 292 000 | 263 000 |
| Qualité 3 | plus de 25% brisures | 192 211 | 186 487 | 214 248 | 229 635 |
| | % | 24% | 21% | 28% | 25% |
| | Prix (CFA/T) | 167 000 | 189 000 | 291 000 | 261 000 |
| TOTAL | | 803 589 | 901 405 | 756 625 | 919 080 |

Source : RIZINFO

En ce qui concerne la projection de la demande, elle est liée à la population active, toutes origines confondues et à la consommation moyenne par habitant et par an.

Selon un rapport de la Banque Mondiale (Rapport Spencer 2010), le prix CAF du riz importé en Côte d'Ivoire est environ 60% plus cher que le prix FOB des Pays d'origine alors que la marge réalisée ailleurs dans le Monde est de 15% au maximum. Il y a par conséquent un avantage comparatif certain du riz produit en Côte d'Ivoire sur le riz importé compte tenu de cette situation en Côte d'Ivoire.

Les Prix FOB origine et CAF du riz importé en Côte d'Ivoire

| | Prix FOB Thaïlande 2009 | Prix CAF 2009 |
|---------------------------------|-------------------------|---------------|
| 5% de brisures (USD/T) | 555 | 878 |
| 16 à 35% de brisures (USD/T) | 332 | 526 |
| plus de 35% de brisures (USD/T) | 330 | 522 |

Source FAO, Banque Mondiale et RIZINFO

Le tableau ci-dessous présente la situation des productions, des importations et de la consommation si aucune action n'est menée.

Tableau: Situation de la production, des importations et de la consommation sans actions cohérente

| Année | Production nationale de riz blanchi | Importation | Consommation | Déficit |
|-------|-------------------------------------|-------------|--------------|------------|
| 2008 | 604 024 | 756 680 | 1 360 704 | -756 680 |
| 2009 | 628 184 | 919 081 | 1 547 265 | -919 081 |
| 2010 | 653 311 | 1 001 798 | 1 640 101 | -986 790 |
| 2011 | 678 439 | 1 084 516 | 1 732 937 | -1 054 498 |
| 2012 | 703 566 | 1 167 233 | 1 825 773 | -1 122 207 |
| 2013 | 728 693 | 1 249 950 | 1 918 609 | -1 189 915 |
| 2014 | 753 821 | 1 332 667 | 2 011 445 | -1 257 624 |
| 2015 | 778 948 | 1 415 385 | 2 104 280 | -1 325 332 |
| 2016 | 804 076 | 1 498 102 | 2 197 116 | -1 393 041 |
| 2016 | 829 203 | 1 580 819 | 2 289 952 | -1 460 749 |
| 2017 | 854 330 | 1 663 537 | 2 382 788 | -1 528 458 |
| 2018 | 879 458 | 1 746 254 | 2 475 624 | -1 596 166 |
| 2019 | 904 585 | 1 828 971 | 2 568 460 | -1 663 875 |
| 2020 | 929 712 | 1 911 688 | 2 661 296 | -1 731 583 |

La projection de la consommation et de la production si aucune action cohérente n'est menée montre que la Côte d'Ivoire devra importer en 2020, 1 731 583 tonnes. Cette situation entraînera des sorties de devises importantes pour l'Etat de Côte d'Ivoire et une très forte dépendance vis-à-vis des pays exportateurs.

L'insuffisance de la production locale pour répondre à la demande et l'insuffisance de la valorisation et de la promotion du riz local constituent les éléments essentiels à corriger pour combler les déficits.

1.8- Acteurs de la Filière riz

La filière riz est constituée des acteurs suivants :

- L'Etat qui à travers le Ministère de l'Agriculture a concédé à l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR) la coordination de l'ensemble des activités de la filière riz dans une dynamique du faire faire. En cette qualité de maître d'œuvre délégué sous la responsabilité et la tutelle du Ministère de l'Agriculture, l'ONDR a la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie révisée ;
- Les Producteurs au nombre d'environ 2 millions sont constitués en groupements informels et en coopératives au nombre de 44 ;

- L'Agence Nationale pour le Développement Rural (ANADER) sollicitée pour le Conseil Agricole et l'Organisation des Producteurs ;
- Les ONG installées dans certaines localités pour les appuis en Conseil Agricole et en Organisation des Producteurs ;
- Les Transformateurs composés de 2 rizeries Industrielles et 5.660 petites unités de Transformation au nombre.
- Les Importateurs regroupés au sein d'une Association ;
- Les Grossistes et les Commerçants détaillants ;
- Une seule Société d'importation qui s'intéresse au commerce du riz local ;
- La fédération nationale des consommateurs ;

Ces acteurs qui opèrent dans divers secteurs d'activités liés au riz ne sont pas encore organisés en une structure interprofessionnelle. Ainsi, ils donnent l'impression d'être côte à côte sans être ensemble. Cette situation constitue une des difficultés pour une vision globale et partagée par tous.

La catégorisation de ces acteurs nous donne : (i) les producteurs regroupés pour la plupart en coopératives elles-mêmes regroupées en Association ou Fédérations, (ii) les transformateurs, (iii) les importateurs et les commerçants et (iv) les consommateurs, (v) les structures d'appui dont l'Etat, et les structures d'encadrement.

1.9 - Système d'information

Les opérateurs du secteur riz constituent plusieurs maillons qui sont interdépendants. Malheureusement, l'information circule difficilement entre ces différents acteurs de la filière. Il n'existe aucun système d'information propre à la filière.

1.10- Dimension genre dans la filière riz

Les femmes sont fortement présentes dans la filière riz tant au niveau de la production qu'au niveau du commerce de détail du riz local. Elles sont traditionnellement présentes dans les opérations de post-récolte (battage, vannage) et elles ont pratiquement le monopole du commerce de détail du riz local sur les marchés dans la plupart des zones de production.

A la faveur de l'organisation des cantines scolaires, nous avons 1.200 groupements de femmes pour la production du riz et le ravitaillement des 5.230 cantines scolaires à travers tout le Pays.

Cependant, plusieurs insuffisances ont été relevées au niveau des activités de ces femmes dans le secteur, notamment au plan organisationnel (organisées en petits groupements informels).

1.11- Synthèse des problèmes

Problème central :

Le secteur du riz local en Côte d'Ivoire n'est pas assez performant pour répondre aux attentes

Problèmes clés :

1. La Côte d'Ivoire ne parvient pas à produire suffisamment pour couvrir ses besoins en matière de consommation de riz;
2. La Côte d'Ivoire a une trop forte dépendance de l'extérieur pour sa consommation en riz;
3. La productivité du riz local est faible;
4. La commercialisation et la transformation du paddy ne sont pas efficientes;
5. Les acteurs ne sont pas suffisamment organisés et impliqués dans le développement de la filière;
6. Le riz local n'est pas suffisamment accessible en qualité et en quantité;
7. Les quantités liées au flux des échanges ne sont pas connues;

CHAPITRE 2 : LES OPPORTUNITES DU SECTEUR RIZICOLE EN COTE D'IVOIRE

Le riz, de part son importance dans la consommation présente pour la Côte d'Ivoire des défis à relever et les opportunités qu'il offre son à la mesure des atouts dont le Pays dispose.

2.1. – La Production Locale de riz facteur de croissance et de réduction de la pauvreté

Le riz local représente, à travers le nombre important de riziculteurs (2 millions), un élément important de lutte contre la pauvreté en milieu rural dès l'instant où cette activité peut être rendue rentable à travers des actions de développement.

Les créations d'emplois, dans le cas d'un développement de la filière riz, concerteront tous les segments de la chaîne de valeur du riz notamment au niveau de la production, des services (CGEA, transformation, diverses maintenances etc.) et de la distribution.

Le riz local est aussi source de croissance économique à travers ses effets sur la substitution à l'importation massive de riz engendrant des sorties importantes de devises (235 milliards de Fr. CFA en 2009).

La contribution de la filière riz en termes de taxes et impôts est relativement importante tant en amont qu'en aval

2.2- La filière riz, source de stabilité Sociale

Compte tenu de l'importance du riz dans l'alimentation des ivoiriens, les questions relatives à la disponibilité et au prix du riz sont suivies avec beaucoup d'attention par les gouvernements. La fronde sociale sur le riz et les denrées de première nécessité lors de la crise de 2008 a conduit le Gouvernement à mettre en place un Comité Interministériel de Suivi du Renchérissement du Coût des Produits de Première nécessité. Le riz constitue le premier produit de ces denrées de première nécessité.

Au plan de l'aspect structurant du milieu rural, la stratégie favorisera d'une part la création de richesses relativement bien distribuées, secondairement une nette amélioration des niveaux de vie perceptible par l'accessibilité aux commodités modernes, freinant ainsi sensiblement l'exode rural et d'autre part l'émergence de PMEA dirigés par des cadres ruraux véritables animateurs du développement communautaire et régional.

2.3- Les Transactions Frontalières du Riz

La Côte d'Ivoire est considérée comme le leader économique de l'espace UEMOA. A ce titre et compte tenu de son potentiel, elle devrait apporter son concours à travers des exportations de riz vers les autres Pays en vue de satisfaire leur déficit. Force est de constater qu'à cause de la crise que la Côte d'Ivoire traverse depuis 10 ans, l'on assiste à des transferts importants et non autorisés de grandes quantités de riz produites dans les zones frontalières avec la Guinée, le Mali et le Libéria.

Ainsi comme problème clé, il ressort que **les quantités liées au flux des échanges ne sont pas connues et maîtrisées**. La cause profonde est qu'il y a une forte demande en riz dans les pays voisins, la production locale n'est pas organisée pour capter les récoltes et la capacité de transformation est largement insuffisante puisqu'un quantité importante de paddy est dirigé vers la Guinée pour être étuvée et décortiquée. En

manifestation, il ressort que les prévisions et les statistiques de production ne sont pas maîtrisées et la production locale n'est pas assez valorisée en Côte d'Ivoire.

2.4 - Le Régime Foncier

Le domaine foncier rural est régi par deux régimes fonciers distincts. Il y a le droit coutumier et le droit moderne. La loi N° 98-750 du 23 décembre 1998 établit les fondements de la politique foncière dans le domaine rural procédant d'une part à la reconnaissance du domaine rural coutumier et en validant la gestion existante de ce domaine et d'autre part à la transformation des droits coutumiers constatés en droits moderne de propriété.

Malgré la justesse des options de cette loi sur le Foncier Rural, il persiste des difficultés d'application.

En ce qui concerne les domaines occupés par la riziculture, compte tenu de la mise en valeur des terres irrigués par les allogènes en majorité, la question de la sécurité foncière se pose avec acuité. Les appuis à la clarification foncière sont exigés pour tous les aménagements à réaliser. Ainsi, en l'absence ou non d'une application de la loi sur le foncier rural des arrangements sont effectués entre les propriétaires terriens et les utilisateurs pour la mise en valeur sans heurts des aménagements.

2.5 - Les Capacités Humaines et Institutionnelles

La riziculture pluviale, avec environ 2 millions de producteurs, représente 80% de cette production nationale avec une superficie d'environ 600.000 ha. La riziculture irriguée avec environ 164.000 producteurs, occupe environ 35.000 ha soit 5% des superficies et représente 20% de la production nationale. Le coût de production du kilogramme de riz reste élevé du fait du caractère traditionnel de l'exploitation et de la cherté des intrants.

S'agissant des structures d'appui au développement de la riziculture, la Côte d'Ivoire dispose de trois types de structures :

Au niveau de la Coordination de l'ensemble des actions, elle est assurée par l'Office National de Développement de la Riziculture (ONDR), organisé autour d'une Direction Générale qui comprend :

- 2 Conseillers Techniques l'un chargé de la production et l'autre de la valorisation ;
- 1 Service Infrastructures et Aménagements ;
- 1 Service Agronomie ;
- 1 Service Documentation et Information ;
- 1 Service Suivi et Evaluation ;
- 1 Service Administration et Finance
- 1 Antenne de conditionnement de semence

La répartition du Personnel Technique (35 personnes) de l'ONDR en qualité est la suivante :

| Ingénieur Agronome | Ingénieur Technique Agricole | Ingénieur Génie Rural | Ingénieur Coopération et Marketing | Assistant de Production Végétale | Agent Technique Agricole | Technicien Supérieur Génie Rural | Adjoint Technique Statistique | Technicien Supérieur Logistique | Juriste | Sociologue |
|--------------------|------------------------------|-----------------------|------------------------------------|----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------|------------|
| 4 | 3 | 7 | 2 | 3 | 1 | 8 | 2 | 2 | 2 | 1 |

Au niveau de la recherche, le Centre National de Recherche Agronomique est la structure qui a la responsabilité de la recherche fondamentale, de la recherche développement et de la production des semences de base de riz. La composition de la recherche en matière de personnel qualifié avec les projections est la suivante :

| Année | Chercheurs en Agronomie avec Maîtrise ou Doctorat | Techniciens de Recherche |
|-------|---|--------------------------|
| 2011 | 12 | 7 |
| 2012 | 15 | 13 |
| 2013 | 16 | 16 |
| 2015 | 18 | 16 |

Au niveau du conseil agricole et du renforcement des capacités des Organisations de Producteurs, l'ANADER les réalise en partenariat avec l'ensemble des structures de développement. Le personnel technique de l'ANADER est composé comme suit :

| Ingénieurs Agronomes | PHD | MBA | Ingénieur des Techniques Agricoles | Titulaires d'une Maîtrise | Conseillers Agricoles |
|----------------------|-----|-----|------------------------------------|---------------------------|-----------------------|
| 78 | 4 | 5 | 114 | 74 | 945 |

2.6 Les opportunités du secteur rizicole

Les opportunités en matière de développement du riz en Côte d'Ivoire sont :

- Un potentiel important de terres rizicultivables et une pluviométrie abondante ;
- L'existence de variétés à haut rendement et de bonne qualité organoleptiques grâce à une recherche performante ;
- L'existence d'une loi foncière ;
- L'existence d'un plan de développement de l'irrigation en cours d'adoption ;
- L'existence d'une forte demande nationale et sous régionale de variétés locales ;

3.1- Revue de la Stratégie de 2008

La stratégie de relance de la filière riz adoptée en juin 2008 avait pour objectif global de contribuer à la sécurité et à l'autosuffisance alimentaire afin de couvrir à l'horizon 2012, les 100% des besoins de la consommation nationale en riz blanchi par un accroissement moyen de la production annuelle de 200 000 Tonnes sur 5 années.

Cet objectif devrait être atteint en trois (3) étapes :

Une première étape (Programme d'Urgence Riz (PUR) 2008-2009) devrait permettre d'augmenter de 200 000 tonnes la disponibilité du riz blanchi sur le territoire national

Une deuxième étape (2009-2012) devrait consolider les acquis du programme d'urgence par l'accroissement des superficies aussi bien en culture irriguée qu'en culture pluviale pour atteindre une couverture à 100% des besoins nationaux estimés à environ 1 480 000 tonnes en 2012 ;

Une troisième étape (2012-2018) devrait permettre d'assurer la pérennisation des actions menées pour la durabilité de la couverture nationale des besoins en riz blanchi et envisager des stocks pour l'exportation.

L'objectif du Programme d'Urgence n'a été atteint qu'à 38% soit 76.000 ha sur 200.000 ha et ce programme n'a touché que 16.000 ha sur 34.000 ha. Il n'a pu mobiliser que 6,5 milliards f CFA pour une prévision de 17,9 milliards f CFA soit 36%.

Cette stratégie était caractérisée par :

1. Une insuffisance dans la prise en compte des différents type de riziculture notamment le riz pluvial qui représente 95% des superficies emblavées ;
2. Un coût relativement élevé puisqu'elle accordait une priorité aux investissements en gros ouvrages (barrages) pour la maîtrise de l'eau ;
3. Une insuffisance dans le mode opératoire de la production et de la mise à disposition des semences sélectionnées auprès des producteurs ;
4. L'insuffisance dans la prise en compte de l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz notamment la transformation et la mise à marché
5. Une faible prise en compte des conditions d'une participation effective du secteur privé.

Il est important de constater que les enjeux au niveau du riz sont restés les mêmes à savoir :

- La satisfaction des besoins à 100% de la consommation nationale en riz ;
- La garantie d'un revenu stable et profitable pour le riziculteur ;
- La réduction des importations de riz et les sorties importantes de devises ;
- La valorisation du riz produit en Côte d'Ivoire auprès des consommateurs ;
- L'approvisionnement des Pays de la sous-région de part les atouts dont notre Pays dispose et jouer son rôle de leader

Il est par conséquent apparu opportun d'adopter une attitude réaliste tant pour les financements à mobiliser que pour la durabilité des actions à mener et procéder à une

révision de cette stratégie en prenant en compte l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz.

Les éléments fondamentaux à intégrer dans la stratégie révisée sont :

- La définition exacte et la prise en compte de l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz avec l'identification des fractures structurelles ;
- La garantie d'une activité rémunératrice pour les riziculteurs ;
- La prise en compte de la riziculture pluviale avec les appuis conséquents ;
- La prise en compte de tous les acteurs (y compris les acteurs privés) pour les appuis initiaux à apporter par des investissements où il y a un avantage comparatif ;
- La création de synergie entre les différents acteurs de la chaîne des valeurs (continuité des activités et des acteurs en lieu et place de la contigüité actuelle) ;
- La recherche d'une cohérence sur le long terme aux nombreuses initiatives qui existent sur le terrain pour la mise en œuvre d'un seul cadre de référence ;
- Le changement d'option au niveau des aménagements qui donne la priorité à la réhabilitation et à la réalisation d'aménagements moins coûteux ;
- La mise en place d'une structure de pilotage doté de moyens suffisants avec le cadre juridique adéquat
- La nécessité de mise en place d'un arrangement financier avec des procédures simplifiées qui permettra une mobilisation rapide des financements, en adéquation avec le calendrier culturel.

Le principe fondateur de la stratégie révisée est de produire de manière compétitive, rentable et durable du riz pour satisfaire nos besoins nationaux et de constituer un stock de sécurité.

3.2 - Priorités et Approches

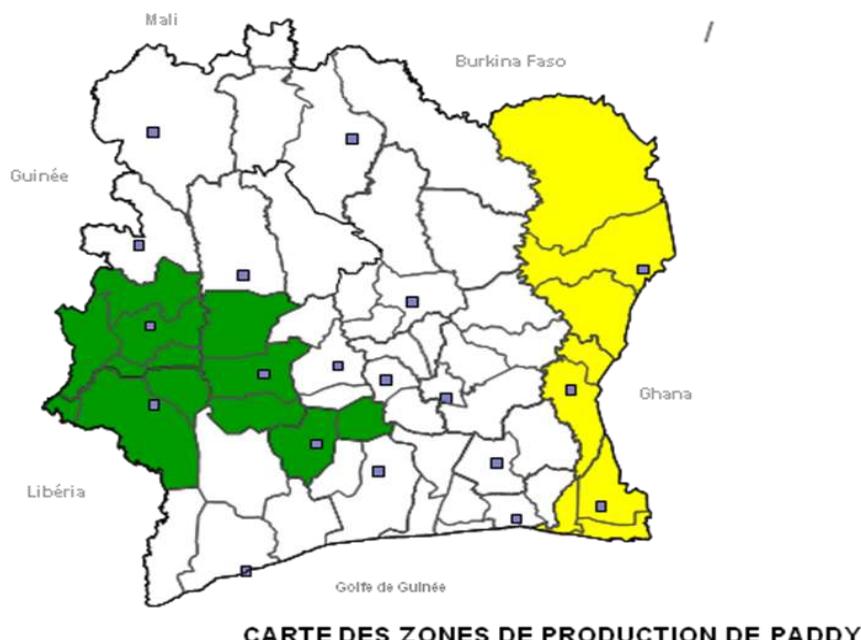
Les priorités de la Stratégie nationale de développement de la filière riz sont de quatre (4) ordres à savoir :

1. **Le développement d'un secteur semencier** en vue de rendre les semences sélectionnées de riz disponibles sur l'ensemble des zones de production;
2. **La réhabilitation de tous les sites aménagés** pour la riziculture irrigués et la réalisation d'aménagements pour les plaines inondées qui représentent des superficies importantes ;
3. **L'appui à la transformation et à la mise à marché du riz local** par un appui substantiel au secteur privé et la mise en place de contrats de partenariat entre les transformateurs commerçants, les producteurs du riz de consommation et les producteurs de semences ;
4. **La mise en place d'un mécanisme de régulation et de sécurisation des prix** tant au niveau de la production, de la transformation que de la commercialisation du riz.

Au plan de l'approche, elle sera axée sur la prise en compte de l'ensemble des éléments de la chaîne des valeurs de la filière riz dans un cadre logique défini en trois composantes :

1. **La mise en place d'un système durable de production de riz local** comprenant l'appui technico – économique à la production pour les trois (3) systèmes de production;
2. **La mise en place d'un système de valorisation de la production locale** comprenant l'appui à la transformation du paddy et, l'appui à la promotion et à l'organisation de la distribution du riz local;
3. **La mise en place d'un cadre institutionnel cohérent et opérationnel** comprenant (i) l'O.N.D.R), (ii) l'organisation des opérateurs de la filière et (iii) la mise en place d'une interprofession.

Les zones de production sont représentées dans la carte ci-après :



- | |
|--|
| |
| |
| |
- Zone de forte production 57%
- Zone de production moyenne : 37%
- Zone de faible production : 6%

Compte tenu de l'importance du riz dans la sécurité alimentaire voire la souveraineté alimentaire, la Stratégie retient comme défis politiques les éléments suivants :

- La satisfaction des besoins à 100% de la consommation nationale en riz ;
- La garantie d'un revenu stable et profitable pour le riziculteur ;
- La réduction des importations de riz et les sorties importantes de devises ;
- La promotion du riz produit en Côte d'Ivoire auprès des consommateurs ;
- L'approvisionnement des Pays de la sous-région de part les atouts dont notre Pays dispose et jouer son rôle de leader.

3.3- Vision et impact

3.3.1- Vision

La vision de cette Stratégie révisée est de produire de manière compétitive, rentable et durable, du riz de bonne qualité et concurrentiel par rapport au riz importé, pour satisfaire nos besoins nationaux et de constituer un stock de sécurité avec

l'opportunité d'exporter le surplus de production en impliquant tous les systèmes de producteurs de riz à savoir le riz pluvial, le riz de bas-fond, le riz irrigué et le riz inondé.

Le corollaire à cette vision est de faire de la production du riz, une activité hautement rémunératrice pour les riziculteurs, capable de contribuer efficacement à assurer la sécurité alimentaire et à lutter contre la pauvreté en Côte d'Ivoire et dans la sous-région.

La Stratégie prévoit de couvrir les besoins nationaux en riz à partir de 2016 avec un niveau de production de 1.900.000 tonnes de riz blanchi pour une consommation estimée pour la même période à 1.800.000 tonnes de riz blanchi. A l'horizon 2018, il s'agira d'accroître la production locale pour atteindre 2.100.000 tonnes de riz blanchi pour une consommation estimée à environ 1 915 000 tonnes et dégager environ 200.000 tonnes afin de constituer un stock de sécurité.

Tableau : Projections estimées de la Production et de la Consommation en CI avec les actions de la stratégie révisée

| Annee | Population (Hbts) | Consommation (Tonnes) | Production Nationale (Tonnes) | Déficit /Surplus (Tonnes) |
|-------|-------------------|-----------------------|-------------------------------|---------------------------|
| 2008 | 20 600 000 | 1 360 704 | 604 024 | - 756 680 |
| 2009 | 21,900 000 | 1 547 265 | 628 184 | - 919 081 |
| 2013 | 25 800 000 | 1 628 000 | 1 432 000 | -196 000 |
| 2015 | 27 500 000 | 1 737 000 | 1 891 340 | 154 340 |
| 2018 | 30 300 000 | 1 915 000 | 2 112 500 | 197 500 |

3.3.2- Impact

L'impact attendu de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la riziculture est de permettre à la Côte d'Ivoire de couvrir ses besoins de consommation par sa production nationale et de contribuer ainsi au développement de l'économie, au maintien de la paix sociale et à la création de plusieurs nouveaux emplois. Ce qui permettra de contribuer efficacement à la lutte contre la pauvreté dans le pays et dans la sous-région ouest africaine.

En situation de croisière, des flux financiers importants seront générés tant en amont auprès des fournisseurs de services (intrants et équipements) qu'en aval avec les stocks de produits finis (riz blanchi) et sous produits (farine basse et briquettes) échangés. Le chiffre d'affaires de la commercialisation du riz blanchi est estimé à 630 milliards de francs CFA en 2016 sur la base d'un prix indicatif de 350 F CFA le kilogramme de riz blanchi. Les sous produits qui représentent environ 20% sont valorisés à 126 milliards de francs CFA.

La contribution de la filière riz en termes de taxes et impôts pourrait avoisiner les 56 milliards de francs CFA par an (7,5% du chiffre d'affaires) nonobstant les flux engrangés en amont au niveau des intrants et équipements.

Les créations d'emplois concerneront tous les segments de la chaîne de valeur du riz notamment au niveau de la production, des services (CGEA, transformation, diverses maintenances etc.) et de la distribution. Ainsi, plus de 500.000 emplois directs et 2.000.000 d'emplois indirects seront créés en amont et plus de 100.000 emplois directs et 400.000 d'emplois indirects en aval notamment dans les domaines de la transformation et des services.

Au plan de l'aspect structurant du milieu rural, la stratégie favorisera d'une part la création de richesses relativement bien distribuées, secondairement une nette amélioration des niveaux de vie perceptible par l'accessibilité aux commodités modernes, freinant ainsi sensiblement l'exode rural et d'autre part l'émergence de PMEA dirigés par des cadres ruraux véritables animateurs du développement communautaire et régional.

Les indicateurs de l'impact sont :

- La couverture des besoins de consommation par sa production locale alimentaire au plus tard à la fin de 2016 avec la production d'environ 1 900 000 tonnes;
- L'arrêt des sorties de devises relatives aux importations massives de riz ;
- La création d'au moins :
 - ✓ 500 000 emplois directs, pour la production de paddy en condition de maîtrise d'eau,
 - ✓ 1 500 000 emplois directs pour la production de paddy en condition pluviale,
 - ✓ Plus de 500 000 emplois directs dans la transformation et les services ;
- L'augmentation du niveau de l'épargne communautaire et la capacité d'autofinancement des riziculteurs sont renforcées;
- L'amélioration des niveaux de vie et des commodités sociales des producteurs de riz.

3.4- Axes stratégiques d'intervention et résultats

Suite à l'analyse des problèmes, il est apparu nécessaire de cibler l'intervention de l'ONDR sur les 10 ans à venir autour de quatre grands axes stratégiques. Ces axes stratégiques sont ci – dessous décrits :

3 .4.1- Axes stratégiques d'intervention (stratégie par sous – secteur)

3.4.1.1- Axe stratégique 1 : APPUI TECHNIQUE A LA PRODUCTION

a) Composante production des semences

La Côte d'Ivoire dispose, au niveau du Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), de l'ensemble des variétés sélectionnées à haut rendement et correspondant aux exigences organoleptiques de la population.

Toutefois, en matière de diffusion de semence améliorée de riz, la Côte d'Ivoire ne dispose que d'une antenne de l'ONDR à Yamoussoukro (centre du Pays).

L'objectif de la Stratégie en matière de semence est d'arriver à rendre les semences sélectionnées disponibles sur l'ensemble des zones de production, pour ce faire, les dispositions suivantes seront prises :

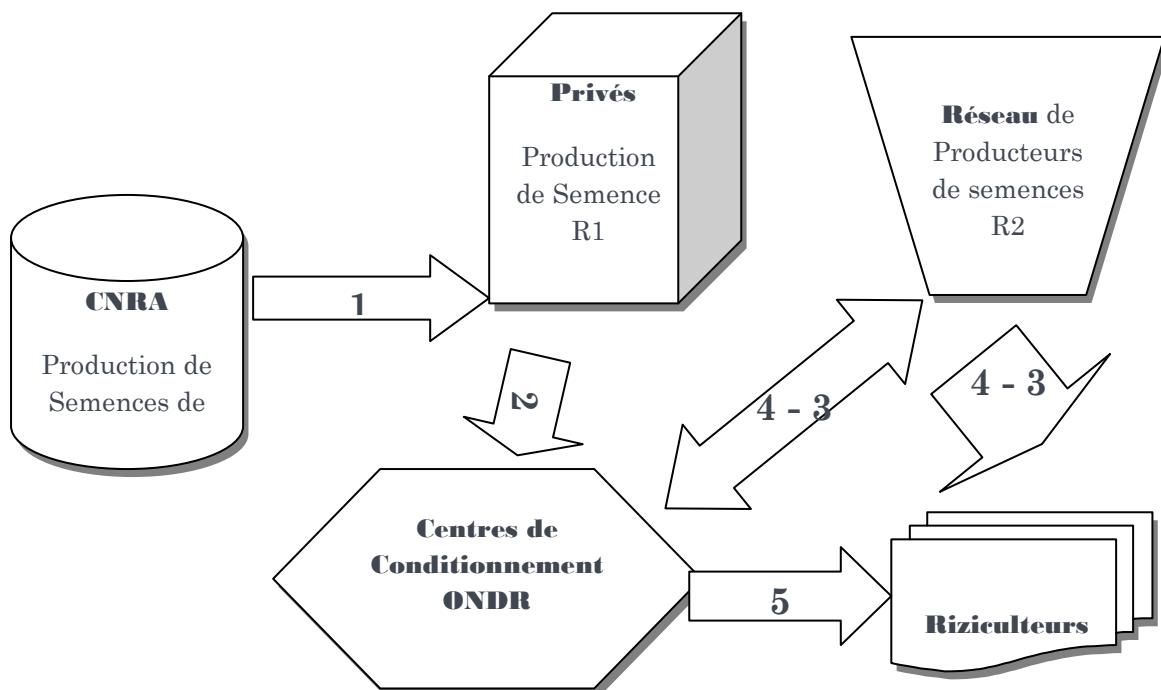
La création des six (6) autres antennes pour compléter à sept (7) le nombre des antennes qui sont des centres de réception des semences sélectionnées produites par le réseau des producteurs multiplicateurs de semences sélectionnées afin de les conditionner, de les soumettre à certification et homologation par les services compétents du Ministère de l'Agriculture et enfin de la mettre à disposition des producteurs. Chaque antenne devra être dotée des équipements et infrastructures nécessaires à cet effet.

Dans cette composante, la production de semences sélectionnées sera assurée totalement par les producteurs semenciers. La gestion des centres de conditionnement

se fera dans une première phase par l'ONDR jusqu'à la mise en place d'un secteur privé professionnel en production de semence riz pour la cession dans une deuxième phase de ces centres à des privés professionnels à travers une concessionnaire de gestion.

- 1. Production de semence de base par le CNRA**
- 2. Mise à la disposition de la semence de base à l'ONDR ou aux Producteurs privés sous contrat avec l'ONDR pour la production de semences R1**
- 3. Achat et Conditionnement de la semence R1 par l'Antenne ONDR**
- 4. Mise à disposition des Producteurs Multiplicateurs de la semence R1 par l'Antenne ONDR**
- 5. Vente ou dépôt vente ou reprise par les multiplicateurs de leurs semences R2 produites après conditionnement dans les Antennes ONDR ;**
- 6. Vente à prix subventionné de la semence R2 aux riziculteurs**

Ci-dessous, le schéma du dispositif de production et de mise à disposition des semences sélectionnées.



b) Composante aménagements et maîtrise de l'eau

La Côte d'Ivoire dispose d'un potentiel d'environ 200.000 ha de terres aménageables pour la riziculture. Les 35.000 ha actuellement aménagés connaissent une forte dégradation et la stratégie met l'accent sur la réhabilitation de ces superficies pour permettre une exploitation en 2 cycles de cultures de riz irrigué.

Des études foncières seront faites pour la réalisation d'aménagements et un mécanisme de sécurisation foncière sera mis en place en vue d'optimiser leur exploitation.

Il s'agira d'une part de réhabiliter les 35.000 ha actuellement aménagés et réaliser de nouveaux aménagements afin passer des ces 30.000 ha à 45.000 ha d'aménagement pour la pratique du riz irrigué en deux (2) cycles de production annuelle et d'autre

part d'aménager 25.000 ha dans les plaines inondées du DENGUELE, du Moyen COMOE, des LAGUNE et du Sud BANDAMA.

c) Composante production

Les actions au niveau de la production seront dirigées vers l'adoption des techniques culturales performantes avec l'utilisation des intrants et l'appui à la mécanisation à tous les stades de l'exploitation jusqu'aux activités post-récolte.

Les actions de conseil agricole et de mise à disposition des éléments des différents appuis (intrants, équipements ...) seront concédées aux différents acteurs spécialistes en la matière dans le cadre de contrat-objectifs définis en partenariat avec le Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA).

Il s'agira :

- Pour le riz pluvial qui représente 80% de notre production pour environ 1.000.000 d'ha emblavés, améliorer les rendements d'au moins 30% en rendant accessible les semences améliorées à tous les riziculteurs ;
- Pour le riz irrigué dont les superficies passeront de 30.000 ha à 45.000 ha, intensifier l'exploitation à la suite des réhabilitations pour une bonne maîtrise des deux (2) cycles et arriver à un rendement d'au moins cinq (5) tonnes par cycle soit dix (10) tonnes au moins par an de paddy.
- Pour le riz inondé, démarrer l'aménagement d'environ 25.000 ha dans les grandes plaines alluviales d'un potentiel d'environ 75.000 ha et y pratiquer une riziculture intensive avec une rendement moyen de cinq (5) tonnes par ha.

La stratégie mettra l'accent sur la connaissance pédologique de chaque zone de production afin de proposer le type de fumure approprié avec des recommandations vers l'utilisation de fumure organique. Le conseil agricole sera mis à contribution afin de former les producteurs à l'utilisation de fumure organique. Un système de crédit sera mis en place pour faciliter l'acquisition des intrants aux producteurs.

L'acquisition des premiers équipements (tracteurs, motoculteurs, faucheuses, batteuses) est faite par l'ONDR à partir de fonds de Bailleurs ou d'intervention du Trésor Public. Un système de crédit équipement sera également mis en place.

Concernant les activités de post récolte, des actions de formation seront entreprises pour l'introduction et la vulgarisation des innovations technologiques afin de réduire les taux de pertes et la qualité du paddy lors de ces opérations. Les dispositions seront prises pour l'acquisition de matériels et l'équipement des producteurs à travers les OPA selon le système décrit dans le paragraphe précédent.

Les producteurs bénéficieront d'un appui conseil en gestion pour assurer une bonne gestion des intrants et matériels en vue de réduire les coûts des facteurs de production. Ce qui va permettre d'aider à l'amélioration de leur revenu et au remboursement des crédits.

S'agissant du conseil agricole, il sera mis à disposition, un encadrement spécifique pour la riziculture. Un contrat de partenariat sera établi pour que le conseil agricole aux riziculteurs permette une adoption effective des techniques culturales capables de réaliser les rendements au maximum du potentiel des semences améliorées qui seront vulgarisées.

Le renforcement des capacités des producteurs se fera à travers des contrats de partenariat pour la mise en place d'Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)

représentatives et capables d'assurer la relève de l'Etat dans les actions entreprises en faveur des producteurs.

d) Composante Recherche et développement

Les relations avec la recherche seront intensifiées à travers un partenariat pour la mise à disposition de variétés plus performantes adaptées aux conditions locales d'exploitation et aussi à travers un transfert effectif des innovations en milieu rural.

Outre la fourniture de semences de base, la recherche sera fortement sollicitée dans le cadre de cette stratégie pour : (i) la mise à disposition de variété à haut rendement et des itinéraires techniques adaptés, (ii) la détermination de la dose de fertilisants minéraux selon la situation pédologique de chaque zone de production et (iii) l'introduction de nouvelles pratiques culturales innovantes en association avec la riziculture.

L'objectif sera d'atteindre, dans les limites raisonnables, le potentiel de production des variétés qui seront vulgarisées. Pour ce faire, des programmes triennaux seront élaborés avec l'ensemble des acteurs de la filière en vue d'identifier les options de recherche / développement adaptés aux objectifs de compétitivité et de mettre en place les mécanismes de financement desdits programmes.

Les résultats et stratégies par rapport à l'axe stratégique 1 sont ci - dessous synthétisés :

3.4.1.2- Axe stratégique 2 : APPUI A LA VALORISATION DU RIZ LOCAL (TRANSFORMATION, PROMOTION ET MISE A MARCHE)

a) Composante développement des capacités de transformation

Le dispositif actuel de transformation composé d'environ 5600 petites unités de transformation sera complété par l'installation d'environ 100 unités de capacité de 2000 tonnes de riz par an au niveau des coopératives et de certains jeunes organisés.

Un troisième type d'unité composé d'usines de capacité de 15.000 tonnes à 24.000 tonnes de riz par an seront installées dans le cadre d'un partenariat public/privé. L'ensemble des nouvelles installations produira environ un million de tonnes additionnelles de riz local de bonne qualité et à coûts compétitifs. Pour ce faire le partenariat public/privé mettra en synergie les producteurs, les transformateurs et le système bancaire ivoirien sous la coordination de l'ONDR et le contrôle de l'interprofession.

En conséquence, la stratégie prévoit deux (2) systèmes de transformation du riz local :

Un premier système de transformation basé sur la prise en compte des petites unités de décorticage au niveau des coopératives de producteurs et de certains opérateurs privés. Ces unités de décorticage sont composées d'un bâtiment et d'une unité de décorticage d'une capacité de 500 à 2.000 tonnes de paddy par an et d'un coût d'environ 10 millions de FCFA.

Les activités de cette option feront l'objet d'un suivi statistique, voir de formation pour une meilleure intégration dans la stratégie dans le sens de la maîtrise de la qualité et d'une meilleur utilisation des réseaux de distribution.

Un deuxième système de transformation composé d'unités plus importantes avec des opérateurs privés qui bénéficieront d'un appui financier initial dans le cadre

de projets. Dans ces projets qui seront initiés par l'ONDR, des relations contractuelles seront établies entre trois (3) opérateurs. Il s'agit :

- De l'usinier qui indiquera la variété de riz et la qualité du paddy dont il a besoin sa clientèle afin que le dispositif de production de semences sélectionnées puisse répondre dans les délais, en qualité et en quantité ;
- Des producteurs qui devront produire du paddy conformément aux exigences du transformateur dans le cadre d'un contrat ;
- Des producteurs multiplicateurs de semences sélectionnées qui devront mettre à la disposition des producteurs, le type de semences demandé par le transformateur.

b) Composante commercialisation et qualité

Dans une première approche, la mise à marché fera l'objet d'un appui initial de l'ONDR pour la mise en place auprès du réseau commercial actuel de riz importé (grossiste, détaillant), du riz local produit à travers les petites unités de transformation qui seront développées dans le cadre de la Stratégie.

Dans une deuxième approche, la commercialisation s'appuiera d'une part sur les importateurs actuels à qui sera réservé la production des usines à travers une substitution progressive de leurs volumes importés par le riz produit localement et d'autre part par la mise à contribution de leurs réseaux de distribution.

La promotion de la qualité du riz produit localement (riz label Côte d'Ivoire) sera engagée grâce à des opérations de grande envergure à travers les mass médias et des journées promotionnelles. Un mécanisme sera mis en place (traçabilité de la sacherie) pour la reconnaissance et la protection de l'origine du riz local auprès du consommateur.

c) Composante genre

La Stratégie permettra de prendre en compte, des actions vers les femmes à travers les appuis à apporter aux 1.200 groupements de femmes qui sont organisés autour des 5.300 cantines scolaires.

Ces groupements sont composés de femmes qui produisent du riz pour :

1. Ravitailler les cantines scolaires en riz ;
2. Assurer la consommation de leur ménage en riz ;
3. Ecouler le surplus de production vers les marchés environnants.

Ces groupements de femmes seront précisément localisés et un programme sera mis en place en leur faveur afin de leur faire bénéficier des mêmes actions qui seront développées au niveau des autres producteurs. Les contacts seront établis entre ces groupements de femmes et les unités de décorticage mises en place pour la réception et le décorticage du paddy produit par ces groupements.

Ces groupements de femmes pourront bénéficier de l'implantation d'unité de décorticage lorsque leur lieu d'implantation sont éloignés des unités mises en place dans le cadre des programmes réalisés avec les Comités de Gestion des Aménagements (CGA).

d) Composante Accès au crédit et Financement

Les activités inscrites dans la SNDR seront financées par les fonds publics en ce qui concerne les appuis en conseil agricole et en organisation des producteurs, par les fonds en provenance des Institutions Financières Internationales et par les contributions directes des opérateurs nationaux à travers le système bancaire national.

S'agissant des producteurs, les systèmes de microcrédit seront mis à contribution pour l'acquisition des intrants agricoles et l'acquisition des équipements. Un système adapté du warrantage ou crédit stockage sera mis en place dans lequel le producteur peut déposer sa production dans un entrepôt sécurisé afin d'accéder à un crédit lui permettant de faire face à ses dépenses à la récolte et récupérer sa production après remboursement, à une période où les prix sont plus intéressants.

Les actions inscrites dans les composantes ainsi présentées ont pour finalité la mise à marché d'un riz ivoirien compétitif et rentable.

Ces actions vont concourir à produire du riz blanchi à un coût inférieur ou égal au prix du riz importé rendu à Abidjan. Elles reposent sur deux principes :

- (i) Le développement d'un partenariat public/privé dans toute la chaîne des valeurs de la filière riz : les conditions d'une participation effective du privé et la mise en place d'un système de gestion de l'information de l'ensemble des segments de la filière devraient favoriser l'implication du secteur bancaire national pour une meilleure captation des importants flux financiers qui seront générés.
- (ii) La mise à marché par substitution progressive du riz importé par le riz ivoirien : un partenariat sera développé avec les importateurs en vue d'une part de remplacer progressivement leurs volumes d'importation par du riz ivoirien en maintenant leurs circuits traditionnels de distribution en faveur du riz local et d'autre part de les positionner prioritairement comme des grossistes des pools de production.

L'objectif recherché est de satisfaire à partir de 2016, l'ensemble des besoins de consommation nationale en riz de bonne qualité avec un Label Côte d'Ivoire, concurrentiel au riz importé et de faire de la production du riz une activité hautement rémunératrice pour les riziculteurs.

Les programmes permettront, à l'horizon 2016, de passer de 30.000 ha à 45.000 ha en riz irrigué, 25.000 hectares en riz inondé et 1.300.000 hectares en riz pluvial pour un coût total estimé à 210.milliards de francs CFA les 5 premières années.

Le tableau ci-après présente les prévisions de réalisation tant en superficies qu'en production de paddy et de riz blanchi en comparaison avec les estimations de consommation.

| ANNEES | | 2008 | 2011 | 2013 | 2016 | 2018 |
|--------------------------|-------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Riz Irrigué | Ha cycle1 | 25 000 | 31 500 | 35 000 | 45 000 | 50 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| | Ha cycle 2 | 16 000 | 31 500 | 35 000 | 45 000 | 50 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| | Tonne paddy | 180 000 | 315 000 | 350 000 | 450 000 | 500 000 |
| Inondé Riz | Ha | | 1 500 | 15 000 | 25 000 | 30 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | | 3 | 3,5 | 5 | 5 |
| | Tonne paddy | 0 | 4 500 | 52 500 | 125 000 | 150 000 |
| Pluvial Riz | Ha | 937 000 | 750 000 | 1 200 000 | 1 300 000 | 1 300 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 0,8 | 1,2 | 1,5 | 1,9 | 2 |
| | Tonne paddy | 749 600 | 900 000 | 1 800 000 | 2 470 000 | 2 600 000 |
| | Total paddy | 929 600 | 1 219 500 | 2 202 500 | 3 045 000 | 3 250 000 |
| Tonne Riz Blanchi | | 604 000 | 792 675 | 1 431 625 | 1 979 250 | 2 112 500 |
| Consommation | | 1 430 000 | 1 526 000 | 1 628 000 | 1 795 000 | 1 915 000 |
| Ecart | | -826 000 | -733 325 | -196 375 | 184 250 | 197 500 |

3.5 - Modalités de mise en œuvre

En cohérence avec les axes stratégiques ci-dessus présentés, la SNDR 2012-2020 sera conduite en deux phases :

- une première phase de 2012 à 2016 qui permettra de couvrir la totalité des besoins de consommation par la production locale ;
- une deuxième phase de 2017 à 2020 qui est une phase de croisière devant permettre de constituer un stock de sécurité voire de régulation.

Les activités à réaliser sous chaque programme seront définies dans un plan opérationnel. Il importe cependant de présenter les modalités de mise en œuvre de la stratégie.

3.5.1 - Le Dispositif à mettre en place

Les Zones rizicoles :

L'ensemble du territoire sera divisé en quatre (4) « zones rizicoles » qui seront chacune sous l'appui direct des partenaires techniques et financiers ayant une surface financière importante avec une longue expérience du négoce international du riz.

Ces partenaires des 4 zones rizicoles auront à charge à l'intérieur de leur zone rizicole (i) la maîtrise et la gestion des flux financiers, (ii) la distribution préférentielle des productions en satisfaisant au marché local et aux possibilités d'exportation, (iii) la maîtrise des coûts de l'ensemble de la chaîne des valeurs en vue de la production d'un riz rentable pour le riziculteur et compétitif sur le marché.

Chaque zone rizicole sera découpée en Pools de développement du riz.

Les Pools de développement du riz :

A l'intérieur des zones rizicoles, le dispositif consistera à créer des Pools de développement du riz (un à trois Départements par pool avec chacun un rayon

d'action d'environ 75 km) dans les zones de production. Il y aura ainsi environ une trentaine (30) de pools constitués chacun autour d'une unité moyenne de transformation (capacité de 15 000 à 24 000t/an de riz blanchi par unité) grâce à un partenariat public/privé cohérent.

Il s'agira de créer les conditions pour intéresser les investisseurs privés dans un business rentable de transformation et de mise à marché d'un riz compétitif.

Dans chaque pool, des relations contractuelles seront établies entre le transformateur et les producteurs afin que d'une part les besoins d'intrants et l'achat au comptant du paddy des producteurs soient assurés par le transformateur qui garanti ainsi l'approvisionnement de son usine en paddy.

Chaque pool ainsi constitué devra satisfaire la totalité des besoins de consommation en riz de sa sphère d'intervention et acheminer son surplus de production vers les agglomérations de grande consommation.

Un partenariat sera développé avec les importateurs en vue d'une part de remplacer progressivement leurs volumes d'importation par du riz ivoirien en maintenant leurs circuits traditionnels de distribution en faveur du riz local et d'autre part de les positionner prioritairement comme des grossistes des pools de production.

Le système bancaire sera mis à contribution pour la mise en place des fonds d'achat d'intrants et des fonds de roulement pour l'achat au comptant du paddy au niveau des producteurs.

L'ensemble de ce mécanisme sera suivi grâce à la mise en place des Centres de Gestion et d'Exploitation Agricole (CGEA) qui ont fait leurs preuves au Niger et au Sénégal. Ces CGEA, structures autonomes et indépendantes de conseil et de contrôle de gestion (finance et comptabilité) sur l'ensemble des opérateurs de la filière (organisation des producteurs, transformateurs, commerçants etc.) garantiront la sincérité et la fiabilité des opérations et des flux financiers.

Un système d'information géographique (SIG) sera mis en place pour analyser en temps réel par localité, la situation de la production de paddy, les variétés utilisées, les rendements obtenus par système de culture, les quantités de paddy traitées, les stocks de riz blanchi chez les transformateurs et les distributeurs, les demandes de différents opérateurs etc.

3.5.2 - Conseil en gestion et système d'information

L'ensemble du dispositif de mise en œuvre de la SNDR sera suivi grâce à la mise en place des Centres de Gestion et d'Exploitation Agricole (CGEA) qui ont fait leurs preuves au Niger et au Sénégal. Ces CGEA, structures autonomes et indépendantes de conseil et de contrôle de gestion (finance et comptabilité) sur l'ensemble des opérateurs de la filière (organisation des producteurs, transformateurs, commerçants etc.) garantiront la sincérité et la fiabilité des opérations et des flux financiers.

Un système d'information géographique (SIG) sera mis en place pour analyser en temps réel par localité, la situation de la production de paddy, les variétés utilisées, les rendements obtenus par système de culture, les quantités de paddy traitées, les stocks de riz blanchi chez les transformateurs et les distributeurs, les demandes de différents opérateurs etc.

a) Conseil en Gestion

Pour faire face aux insuffisances en matière de conseil en gestion des opérateurs, l'Office National de Développement du Riz (ONDR) prévoit la mise en place, d'un système de gestion et d'économie rurale (SGER). Le but principal du SGER est d'accompagner les opérateurs et coopératives bénéficiaires dans la gestion des crédits et matériels en commun et d'autre part dans le recouvrement des prêts accordés à ces derniers. Cet accompagnement devra également permettre d'améliorer le revenu de ces derniers, contribuant ainsi à faciliter le recouvrement des prêts accordés. Le SGER va centraliser toutes les informations sur les crédits accordés, les états et échéanciers de crédits au niveau des producteurs, des unités de décorticages et des unités de productions de semences sélectionnées.

Le SGER va permettre d'assurer: (i) Le conseil en gestion aux promoteurs (suivi de l'utilisation et de la bonne gestion des prêts), (ii) le recouvrement des prêts avec l'appui des coopératives et des opérateurs de décorticage, (iii) la mise en place du référentiel de données technico économiques sur le riz en Côte d'Ivoire, et (iv) la mise en place et la gestion du Système d'Information sur le Marché (SIM) de la filière riz.

b) Système d'information et de communication

Pour faciliter la circulation de l'information entre les différents acteurs de la filière, il sera mis en place, un système d'information et de communication sur l'ensemble du secteur riz. L'identification géographique des acteurs devra intégrer un système d'informations géographiques (SIG) pour une fluidité de l'information. Ce SIG devra contenir les informations périodiquement actualisées sur (i) les unités de production de semences, (ii) les plans des sites aménagés (iii) les prévisions de production par trimestre (iv) les sites des différentes unités de décorticage(...).

3.6 - Conditions de succès et cadre institutionnel

a) Les Conditions de succès

La Stratégie révisée pourrait rencontrer dans sa mise en œuvre, des difficultés qui pourraient compromettre sa réussite. On peut citer :

- Les calamités naturelles (sécheresses et inondations)
- Une baisse importante du prix international du riz rendant l'importation plus intéressante ;
- Une flambée des prix des intrants chimiques ;
- Des procédures inadaptées entraînant un décalage entre la période de mise à disposition des financements et le calendrier agricole ;
- Un désintéressement des opérateurs privés
- Un cadre institutionnel inadapté

Les inondations qui concernent principalement le riz irrigué verront leurs effets atténués par la prise en compte dès les réalisations des mesures de prévention et surtout l'entretien régulier des canaux d'irrigation et de drainage.

S'agissant de la sécheresse, les programmes de recherche appliquée prendront en compte les variétés résistantes couplés avec une maîtrise suffisante des données agro-climatiques. (cf le système d'information à mettre en place).

Le stock de régulation, le prix indicatif, l'amélioration des rendements et la maîtrise des coûts d'approches notamment les coûts d'usinage et de transport seront autant

d'éléments essentiels de sauvegarde de l'équilibre de la filière ivoirienne du riz contre les risques de fluctuations défavorables des cours internationaux.

L'utilisation des engrais chimiques et une possible intervention de l'Etat pour diminuer les taxes complété par une aide du Fonds de Développement du Riz devront atténuer un renchérissement des prix des intrants chimiques.

Le maintien de l'Etat dans son rôle régalien, la création d'un cadre favorable pour un partenariat public/privé et la promotion de l'investissement privé dans le secteur rizicole seront autant d'actions devant inciter l'intérêt des opérateurs privés.

Une autonomie d'action de l'ONDR dans la recherche et la mobilisation des financements en adéquation avec les exigences du calendrier agricole sera une des conditions clé de l'atteinte des objectifs de la stratégie.

Le stock de régulation, le prix indicatif, l'amélioration des rendements et la maîtrise des coûts d'approches notamment les coûts d'usinage et de transport seront autant d'éléments essentiels de sauvegarde de l'équilibre de la filière ivoirienne du riz contre les risques de fluctuations défavorables des cours internationaux.

L'utilisation des engrais chimiques et une possible intervention de l'Etat pour diminuer les taxes complété par une aide du Fonds de Développement du Riz devront atténuer un renchérissement des prix des intrants chimiques.

b) Le Cadre Institutionnel

Pour garantir la cohérence et l'efficacité dans la mise en œuvre de la stratégie, un plan de retrait de l'Etat au profit des OPA et du secteur privé sera élaboré. Les contours de ce plan de retrait sont le maintien strict de l'Etat dans son rôle régalien, la création d'un cadre favorable pour un partenariat public/privé et la promotion de l'investissement privé dans le secteur rizicole.

Dans la gouvernance de la SNDR, le cadre institutionnel qui est proposé comprendra :

1. Le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie et des Finances, Ministères de tutelle, représentant l'Etat, maître d'ouvrage ;
2. L'Office National de Développement de la filière Riz (ONDR), maître d'ouvrage délégué ;
3. Le Fonds de Développement de la Riziculture (FDR) ;
4. L'Interprofession comprenant l'ensemble des Structures représentatives de chaque groupe d'opérateurs.

L'Etablissement Public Administratif dénommé « Office National de Développement de la Riziculture » en abrégé « ONDR » créé par décret n°2010-202 du 15 juillet 2010 est chargé, sous la tutelle technique du Ministère de l'Agriculture et la tutelle financière du Ministère de l'Economie et des Finances de la mise en œuvre de la Stratégie en qualité de maître d'ouvrage délégué.

L'Etat, à travers le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Economie et des Finances interviendra pour la mise en place, le suivi et le contrôle des financements accordés par les Institutions Financières Internationales, l'évaluation périodique de l'ensemble de la filière dans le cadre du contrat plan quinquennal avec l'ONDR ;

L'ONDR, chargé de la coordination de l'ensemble des opérations interviendra dans une dynamique du faire faire en sa qualité de maître d'œuvre délégué sous la responsabilité et la tutelle du Ministère de l'Agriculture. Un contrat plan quinquennal définira les objectifs précis, les indicateurs de performance et les modalités d'une évaluation périodique de la mise en œuvre de la Stratégie.

Dans ce cadre, l'ONDR sera chargé spécifiquement de :

- Aider à l'élaboration des différents cadres contractuels entre les opérateurs (entre les propriétaires terriens et les utilisateurs des sites aménagés, entre transformateurs et producteurs, entre transformateurs et importateurs convertis, etc. ;
- Elaborer les requêtes de financement des projets soumis et validés par les Ministères de Tutelle ;
- Veiller à la mise en œuvre des décisions et résolutions de l'interprofession ;
- Elaborer en partenariat avec le Fond Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA), les contrat-objectifs définis avec l'ANADER et le CNRA, pour la réalisation des activités de conseil agricole et de recherche appliquée ;
- Assurer la gestion du système d'information et rendre disponibles toutes les informations utiles sur la filière ;
- Assurer la concession, pour le compte de l'Etat, de la gestion et le suivi de la maintenance des infrastructures de mobilisation de l'eau afin d'assurer par délégation, le rôle régional de l'Etat pour l'application des dispositions relatives aux codes de l'eau et de l'environnement.

Le Fonds de Développement de la Riziculture (FDR) créé pour gérer les fonds prélevés sur les importations verra son domaine d'intervention élargi notamment à la mise en place des stocks de sécurité par la réhabilitation et l'utilisation des silos mis en place par l'ex-SODERIZ. Ces stocks de sécurité auront aussi vocation, dans le cadre d'un accord entre l'Etat, l'ONDR et l'Interprofession, à jouer le rôle de stocks régulateurs à l'instar des Pays d'Asie du Sud-Est.

L'Interprofession veillera, à travers ses différentes concertations et la fixation périodiques des prix (paddy, riz blanchi et autres produits dérivés) au maintien des bonnes pratiques et à la saine concurrence pour la préservation d'une filière compétitive du riz en Côte d'Ivoire

3.7- Coût et financement

Le coût des programmes à mettre en œuvre dans le cadre de cette stratégie révisée s'élève à 477 milliards de francs CFA pour la période de 2012 à 2016.

| N° | Actions | Coût sur 5 ans (FCFA) |
|--------------|---|-----------------------|
| 1 | Appui technique à la production (semences, intrants et mécanisation) | 299 milliards |
| 2 | Conseil agricole et formation | 26 milliards |
| 3 | Appui en infrastructure et sauvegarde de l'environnement | 75 milliards |
| 4 | Système d'information sur la filière | 3,9 milliards |
| 5 | Organisation des producteurs et de la filière | 6,1 milliards |
| 6 | Appui à la distribution et à la promotion du riz blanchi | 3,86 milliards |
| 7 | Appui à la transformation du paddy (Petites Unités : 100 unités de 2000t/an et 30 unités de 24000 t/an) | 63,2 milliards |
| Total | | 477 milliards |

La mobilisation en cours de la contribution des partenaires techniques et financiers est d'environ 58,796 milliards à travers divers projets d'aménagements hydro agricoles qui mettront à disposition 4800 ha en condition de maîtrise de l'eau. Il reste par conséquent à mobiliser 418,2 milliards F CFA sur les 477 milliards.

Le secteur privé interviendra au niveau des intrants, des équipements, de la transformation et de la mise à marché à travers divers systèmes de crédits adaptés. Ce secteur participera pour environ 306 milliards CFA soit 64%.

L'Etat à travers les partenaires au développement interviendra pour le financement des infrastructures de maîtrise de l'eau, la formation des producteurs, la construction des centres de conditionnement de semences et la mise en place d'un système d'information sur la filière. Cette contribution est évaluée à environ 105 milliard CFA soit 22%.

L'Etat à travers le trésor public interviendra pour le financement le fonctionnement de l'ONDR, la mise à disposition des inputs initiaux au niveau de la production, l'appui à l'organisation des producteurs. Cette contribution s'élève à 66 milliard CFA soit environ 14%.

Au total, pour cette phase (2012 à 2016) le concours de l'Etat portera sur 171 milliards F CFA représentant 36% du coût total de la SNDR.

La deuxième phase de la stratégie couvrant la période 2017 à 2020, est une étape de croisière qui coutera 195 milliards F CFA. Cette phase sera caractérisée par une diminution des appuis directs et un autofinancement de la filière avec le désengagement progressif de l'Etat dans le financement des activités d'appui à la production (intrants, équipements).

Le refinancement par les ressources générées par la filière auquel s'ajoutera la participation du secteur privé, contribueront pour environ 13 milliards CFA soit 6,7%.

L'Etat à travers le trésor public et les partenaires au développement interviendra pour le financement des activités à hauteur de 182 milliards CFA soit 93,3%. Ce financement proviendra en partie des ressources captées par l'Etat dans la filière. Il sera consacré à la réalisation des infrastructures de maîtrise totale de l'eau qui devront aboutir à un renversement, à partir de 2020, des proportions entre la production issue du riz irrigué et celle issue du riz pluvial.

CONCLUSION

La Côte d'Ivoire, malgré ses atouts pédo climatiques et ses disponibilités en terres rizicultivables dont la mise en valeur peut être réalisée par les variétés performantes en riz que la recherche a mises à disposition, importe plus de la moitié de ses besoins en consommation de riz.

Diverses dispositions ont été prises avec des stratégies élaborées en vue d'atteindre l'autosuffisance en riz par un développement de la riziculture. Force est de constater que les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs suscités. Ce sont les leçons tirées de toutes les expériences passées qui nous ont amenés à proposer cette stratégie qui est la révision de celle adoptée en juin 2008 et qui a pour axe principal, la prise en compte de l'ensemble de la chaîne des valeurs de la filière riz pour l'ensemble des trois (3) systèmes de culture à savoir le riz irrigué, le riz pluvial et le riz inondé.

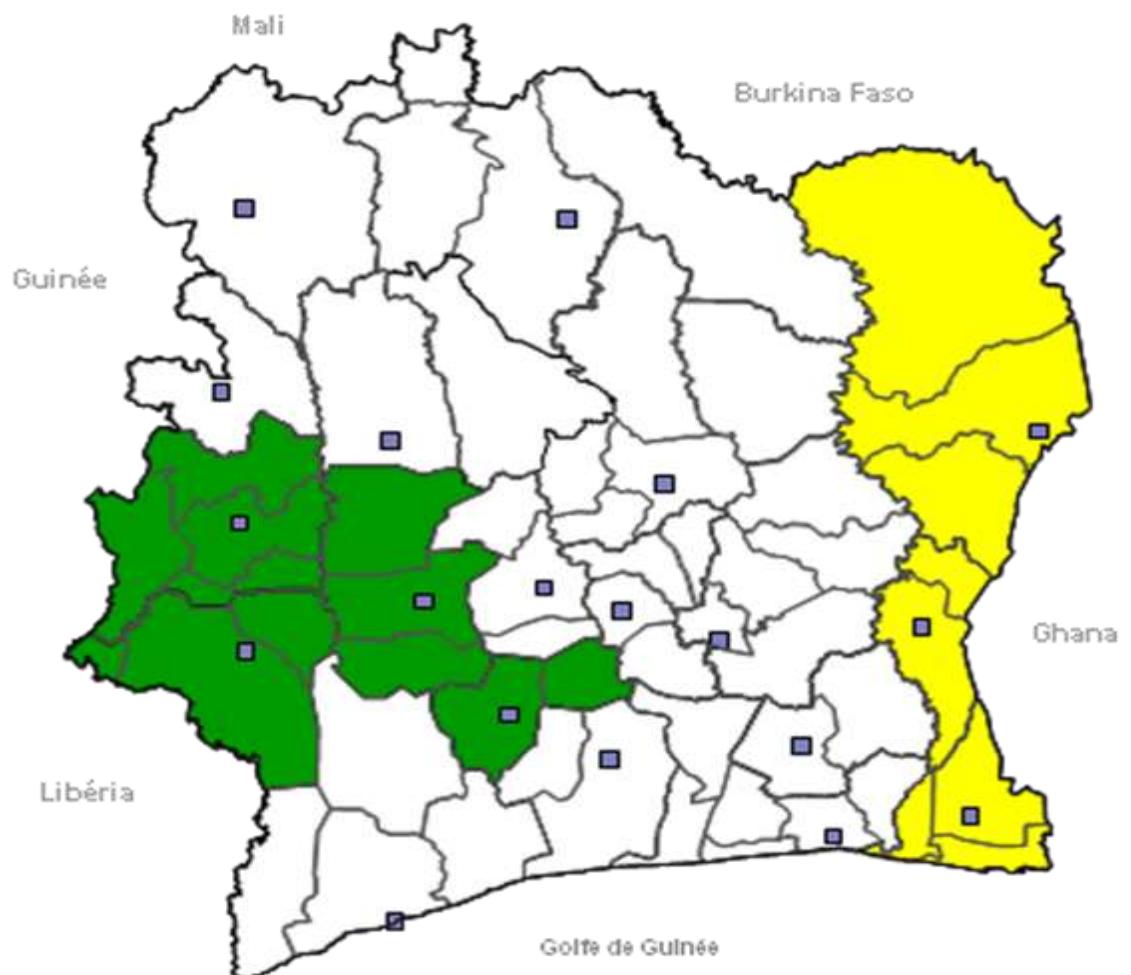
Il s'agira aussi de créer les conditions pour le développement d'un partenariat public/privé avec une forte implication du système bancaire. Il s'agira d'apporter les appuis initiaux par des investissements là où il y a un avantage comparatif.

Un intérêt particulier sera accordé aux producteurs par la satisfaction de leurs besoins d'exploitation et aussi par l'amélioration de leurs revenus qui seront sauvagardé par divers systèmes de micro-crédit et de warrantage.

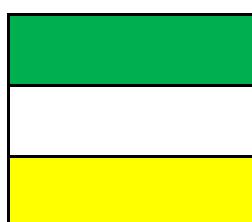
La gouvernance de la mise en œuvre de la Stratégie constituera un point important des dispositions avec i) l'ONDR dans un rôle de pilote avec un contrat plan avec l'Etat à travers le Ministère de l'Agriculture, ii) l'Interprofession participera à côté de l'Etat à la définition des orientations, à la régulation et à la moralisation de la filière riz.

Au total, la stratégie révisée telle que proposée ici revêt l'espérance de développement social et du monde rural ivoirien et la solution à la crise alimentaire de la population urbaine à travers ses multiples défis et impacts attendus.

Sa mise en œuvre cohérente et déterminante sera le témoignage d'un sens inné de la responsabilité de l'Etat, d'offrir à ses populations des voies de salut pertinentes et raisonnées.



CARTE DES ZONES DE PRODUCTION DE PADDY



Zone de forte production 57%

Zone de production moyenne : 37%

Zone de faible production : 6%

BILAN DES PRODUCTIONS - IMPORTATIONS – CONSOMMATIONS

| Année | Production riz blanchi | Importation | Consommation | Exportation | Taux d'autoconsommation |
|-------|------------------------|-------------|--------------|-------------|-------------------------|
| 2000 | 341 993 | 352 398 | 1 044 751 | 4 | 33% |
| 2001 | 348 825 | 500 148 | 1 065 912 | 791 | 33% |
| 2002 | 325 017 | 568 126 | 1 058 368 | 2 607 | 31% |
| 2003 | 331 869 | 574 987 | 1 009 506 | 216 | 33% |
| 2004 | 343 248 | 561 049 | 1 058 627 | 10 504 | 32% |
| 2005 | 354 950 | 691 092 | 1 163 155 | 10 854 | 31% |
| 2006 | 361 159 | 899 215 | 1 275 200 | 5 762 | 28% |
| 2007 | 303 938 | 808 781 | 1 317 248 | 878 | 23% |
| 2008 | 604 024 | 756 680 | 1 360 704 | ND | 44% |
| 2009 | 628 184 | 919 081 | 1 547 265 | 0 | 41% |

PREVISIONS DE PRODUCTION DANS LES CONDITIONS DE REALISATION DE LA STRATEGIE REVISEE

| | ANNEES | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------|-------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Riz Irrigué | Ha cycle1 | 25 000 | 30 000 | 31 500 | 31 500 | 35 000 | 36 500 | 39 500 | 45 000 | 48 500 | 50 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 4 | 4 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| | Ha cycle 2 | 16 000 | 22 000 | 31 500 | 31 500 | 35 000 | 36 000 | 39 500 | 45 000 | 48 500 | 50 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 | 5 |
| | Tonne paddy | 180 000 | 230 000 | 315 000 | 315 000 | 350 000 | 362 500 | 395 000 | 450 000 | 485 000 | 500 000 |
| Riz Inondé | Ha | 500 | 600 | 1 500 | 15 000 | 15 000 | 15 000 | 20 000 | 25 000 | 27 500 | 30 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 2,5 | 2,5 | 3 | 3 | 3,5 | 4 | 4,5 | 5 | 5 | 5 |
| | Tonne paddy | 1 250 | 1 500 | 4 500 | 45 000 | 52 500 | 60 000 | 90 000 | 125 000 | 137 500 | 150 000 |
| Riz Pluvial | Ha | 600 000 | 600 000 | 750 000 | 1 000 000 | 1 200 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 | 1 300 000 |
| | Rdt paddy (t/ha) | 0,8 | 1 | 1,2 | 1,3 | 1,5 | 1,6 | 1,8 | 1,9 | 2 | 2 |
| | Tonne paddy | 480 000 | 600 000 | 900 000 | 1 300 000 | 1 800 000 | 2 080 000 | 2 340 000 | 2 470 000 | 2 600 000 | 2 600 000 |
| | Total paddy | 661 250 | 831 500 | 1 219 500 | 1 660 000 | 2 202 500 | 2 502 500 | 2 825 000 | 3 045 000 | 3 222 500 | 3 250 000 |
| | Tonne Riz Blanchi | 628 000 | 650 000 | 792 675 | 1 079 000 | 1 431 625 | 1 626 625 | 1 836 250 | 1 979 250 | 2 094 625 | 2 112 500 |
| | Consommation | 1 430 000 | 1 477 000 | 1 526 000 | 1 576 000 | 1 628 000 | 1 682 000 | 1 737 000 | 1 795 000 | 1 854 000 | 1 915 000 |
| | Ecart | -802 000 | -827 000 | -733 325 | -497 000 | -196 375 | -55 375 | 99 250 | 184 250 | 240 625 | 197 500 |